

! 20 ! 07/08/2006 ! 478.564.445 ! 15 ! EUR !
 !-----!
 ! NAT. ! Date du dépôt ! N° ! P. ! D. !

06612.0635 ! A 1. !

C O M P T E S A N N U E L S E N E U R O S

DENOMINATION : REGENCY

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée
 Adresse : Avenue des Gloires Nationales N° : 3 Bte :
 Code postal : 1081 Commune : Koekelberg
 Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de: Bruxelles
 Adresse Internet*:

Numéro d'entreprise ! 478.564.445 !

DATE ! 22/10/2002 ! du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication
 des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du ! 20/07/2006 !
 et relatifs à l'exercice couvrant la période du ! 01/01/2005 ! au ! 31/12/2005 !
 Exercice précédent du ! 01/01/2004 ! au ! 31/12/2004 !

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de
 l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

- PIERSON Alain Gérant
 Rue du Ruisseau Saint Jean 46
 1367 Ramillies Belgique
 Date de début de mandat : 07/04/2003
 - HANON Thierry Gérant
 Avenue Jules Génicot, 2/13
 1160 Bruxelles 16 Belgique
 Date de début de mandat : 09/10/2002
 - ABSIL Manuel Gérant
 Venelle Bleue 13
 1150 Bruxelles 15 Belgique
 Date de début de mandat : 09/10/2002
 - Pierson Philippe Gérant
 Ruelle des Croix 8
 1390 Grez-Doiceau Belgique
 Date de début de mandat : 25/07/2004

Nombre total de pages déposées : 15
 Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : 7, 11

Les présents comptes annuels ont été déposés par voie informatique conformément à l'article 177 de l'arrêté royal du
 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés et satisfont dès lors aux contrôles prévus.
 * Mention facultative.

1. BILAN APRES REPARTITION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A C T I F			
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	22.932	1.600
I. Frais d'établissement	20	-----	-----
II. Immobilisations incorporelles (annexe I, A)	21	-----	-----
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B)	22/27	22.801	1.600
A. Terrains et constructions	22	-----	-----
B. Installations, machines et outillage	23	-----	-----
C. Mobilier et matériel roulant	24	22.801	1.600
D. Location-financement et droits similaires	25	-----	-----
E. Autres immobilisations corporelles	26	-----	-----
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27	-----	-----
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	28	131	-----
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	10.517	7.735
V. Créances à plus d'un an	29	-----	-----
A. Créances commerciales	290	-----	-----
B. Autres créances	291	-----	-----
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	-----	-----
A. Stocks	30/36	-----	-----
B. Commandes en cours d'exécution	37	-----	-----
VII. Créances à un an au plus	40/41	1.885	165
A. Créances commerciales	40	1.501	165
B. Autres créances	41	384	-----
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	50/53	-----	-----
IX. Valeurs disponibles	54/58	8.632	7.570
X. Comptes de régularisation	490/1	-----	-----
T O T A L D E L' A C T I F	20/58	33.449	9.335

! N° ! 478.564.445 !		06612.0638 ! A 3. !	
	Codes	Exercice	Exercice précédent
P A S S I F			
CAPITAUX PROPRES			
	10/15	6.212	5.809
I. Capital (ann. III)	10	6.200	6.200
A. Capital souscrit	100	18.600	18.600
B. Capital non appelé (-)	101	(12.400)	(12.400)
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	11	
A. Réserve légale	130	11	
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133		
V. Bénéfice reporté	140	1	
Perte reportée (-)	141	()	(391)
VI. Subsidés en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES			
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	160/5		
B. Impôts différés	168		
DETTES			
	17/49	27.237	3.526
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17	19.035	
A. Dettes financières	170/4	19.035	
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3		
2. Autres emprunts	174/0	19.035	
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	8.202	3.526
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	4.850	
B. Dettes financières	43		
1. Etablissements de crédit	430/8		
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	1.175	2.241
1. Fournisseurs	440/4	1.175	2.241
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	1.670	840
1. Impôts	450/3	1.670	840
2. Rémunérations et charges sociales	454/9		
F. Autres dettes	47/48	507	445
X. Comptes de régularisation	492/3		
T O T A L D U P A S S I F	10/49	33.449	9.335

! N° ! 478.564.445 !		06612.0639 ! A 4. !	
	Codes	Exercice	Exercice précédent
2. COMPTE DE RESULTATS			
I. Produits et charges d'exploitation			
Mentions facultatives :			
Chiffre d'affaires	70		
Approvisionnements, marchandises; services et biens divers	60/61		
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif) . . .	70/61	9.312	1.090
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-) .	61/70	()	()
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) (-) .	62	(1.599)	
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles (-) .	630	(6.300)	(800)
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations -, reprises +)	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation (-) .	640/8	(522)	(665)
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (+) .	649		
Bénéfice d'exploitation (+) .	70/64	891	
Perte d'exploitation (-) .	64/70	()	(375)
II. Produits financiers	75	4	107
Charges financières (-) .	65	(494)	(13)
Bénéfice courant avant impôts (+) .	70/65	401	
Perte courante avant impôts (-) .	65/70	()	(281)
III. Produits exceptionnels	76		
Charges exceptionnelles (-) .	66		
Bénéfice de l'exercice avant impôts (+) .	70/66	401	
Perte de l'exercice avant impôts (-) .	66/70	()	(281)
IIIbis. Prélèvements sur les impôts différés (+) .	780		
Transferts aux impôts différés (-) .	680	()	()
IV. Impôts sur le résultat (-) (+) .	67/77	2	(16)
Bénéfice de l'exercice (+) .	70/67	403	
Perte de l'exercice (-) .	67/70	()	(297)
V. Prélèvements sur les réserves immunisées (+) .	789		
Transferts aux réserves immunisées (-) .	689	()	()
Bénéfice de l'exercice à affecter (+) .	70/68	403	
Perte de l'exercice à affecter (-) .	68/70	()	(297)

! N° ! 478.564.445 !		06612.0640 ! A 5. !	
	Codes	Exercice	Exercice précédent
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS			
A. Bénéfice à affecter	70/69	12	
Perte à affecter (-) !	69/70	()	(391)
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	403	
Perte de l'exercice à affecter (-) !	68/70	()	(297)
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790		
Perte reportée de l'exercice précédent . . . (-) !	690	(391)	(94)
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
C. Affectations aux capitaux propres (-) !	691/2	(11)	()
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920	11	
3. aux autres réserves	6921		
D. 1. Bénéfice à reporter (-) !	693	(1)	()
2. Perte à reporter	793		391
E. Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-) !	694/6	()	()
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

3. ANNEXE	Codes	A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)	Codes	B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubrique 22/27 de l'actif)	Codes	C. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)
I. ETAT DES IMMOBILISATIONS						
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent	8019		8159	2.400	8355	
Mutations de l'exercice :						
. Acquisitions,						
y compris la production immobilisée	8029		8169	27.501	8365	131
. Cessions, désaffectations et						
retraits (-)	8039	()	8179	()	8375	()
. Transferts d'une rubrique						
à une autre (+) (-)	8049		8189		8385	
. Autres mutations (+) (-)					8386	
Au terme de l'exercice	8059		8199	29.901	8395	131
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent			8209		8405	
Mutations de l'exercice :						
. Actées			8219		8415	
. Acquises de tiers			8229		8425	
. Annulées (-)			8239	()	8435	()
. Transférées d'une rubrique						
à une autre (+) (-)			8249		8445	
Au terme de l'exercice			8259		8455	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR						
Au terme de l'exercice précédent	8069		8269	800	8465	
Mutations de l'exercice :						
. Actés	8079		8279	6.300	8475	
. Repris car excédentaires (-)	8089	()	8289	()	8485	()
. Acquis de tiers	8099		8299		8495	
. Annulés à la suite de cessions, désaffectations et retraits (-)	8109	()	8309	()	8505	()
. Transférés d'une rubrique						
à une autre (+) (-)	8119		8319		8515	
Au terme de l'exercice	8129		8329	7.100	8525	
d) MONTANTS NON APPELES						
Au terme de l'exercice précédent					8535	
Mutations de l'exercice (+) (-)					8545	
Au terme de l'exercice					8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c) - (d)	8139		8339	22.801	8565	131

VI. PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
a) Nombre total à la date de clôture	9086	1	
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	0,1	
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088	121	
2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	1.374	
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	36	
c) Primes patronales pour assurances extralégales	622		
d) Autres frais de personnel	623	189	
e) Pensions	624		
VII. RESULTATS FINANCIERS			
A. Subsidés accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats (rubrique 75)			
. en capital	9125		
. en intérêts	9126		
B. Intérêts portés à l'actif	6503		
C. Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances (effets de commerce, factures et autres créances)	653		
D. Montant, par solde, des provisions à caractère financier constituées (+), utilisées et reprises (-)	656		

VIII.DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE		
POUR SÛRETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont : Effets de commerce cédés par l'entreprise sous son endos	9150	

	Codes	Exercice
GARANTIES REELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE SUR SES ACTIFS PROPRES		
POUR SÛRETE DE DETTES ET ENGAGEMENTS		
. Hypothèques :		
.. valeur comptable des immeubles grevés	916	
.. montant de l'inscription	917	
. Gage sur fonds de commerce :		
.. montant de l'inscription	918	
. Gages sur d'autres actifs :		
.. valeur comptable des actifs gagés	919	
. Sûretés constituées		
sur actifs futurs :		
.. montant des actifs en cause	920	

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS :

4. BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise :

I. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
A. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs.	100	0,1		0,1(ETP)	(ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	121		121 (T)	(T)
Frais de personnel	102	1.410		1.410 (T)	(T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
B. A la date de clôture de l'exercice				
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	1		1
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1		1
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
c. Par sexe				
Hommes	120			
Femmes	121	1		1
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	1		1
Ouvriers	132			
Autres	133			

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A. ENTREES				
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	1		1
B. SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305			

III. ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

		Codes	Nombre de travailleurs concernés		3.	Montant de l'avantage financier
			1. Nombre	2. Equivalents temps plein		
MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI						
1.	Mesures comportant un avantage financier (*)					
1.1.	Plan avantage à l'embauche (pour la promotion du recrutement de demandeurs d'emploi appartenant à des groupes à risque)	414				
1.2.	Maribel social	415				
1.3.	Réduction structurelle des cotisations de sécurité sociale	416	1	1		186
1.4.	Programmes de transition professionnelle . . .	417				
1.5.	Emplois services	418				
1.6.	Convention emploi-formation	503				
1.7.	Contrat d'apprentissage	504				
1.8.	Prépension conventionnelle à mi-temps	411				
1.9.	Interruption complète de la carrière professionnelle	412				
1.10.	Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel) . .	413				
1.11.	Convention de premier emploi	419				
2.	Autres mesures					
2.1.	Stages des jeunes	502				
2.2.	Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée	505				
2.3.	Prépension conventionnelle	506				
2.4.	Réduction des cotisations personnelles de sécurité sociale des travailleurs à bas salaires	507				

Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi :

. total pour l'exercice	550	1	1
. total pour l'exercice précédent	560		

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur	Codes	Hommes	Codes	Femmes
1. Nombre de travailleurs concernés.	5801		5811	
2. Nombre d'heures de formation suivies.	5802		5812	
3. Coût pour l'entreprise	5803		5813	

V. RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITES DE FORMATION, D'ACCOMPAGNEMENT OU DE TUTORAT DISPENSEES EN VERTU DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2001 VISANT A AMELIORER LE TAUX D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS

Activités de formation, d'accompagnement ou de tutorat	Codes	Hommes	Codes	Femmes
1. Nombre de travailleurs qui ont exercé ces activités . . .	5804		5814	
2. Nombre d'heures consacrées à ces activités	5805		5815	
3. Nombre de travailleurs qui ont bénéficié de ces activités	5806		5816	

(*) Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.

R E S U M E D E S R E G L E S D ' E V A L U A T I O N

I. PRINCIPES GENERAUX

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR.

Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants :]
[Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants :]

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. REGLES PARTICULIERES

FRAIS D'ETABLISSEMENT :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :
Frais de constitution

N°	478.564.445	06612.0648	A 15.
----	-------------	------------	-------

FRAIS DE RESTRUCTURATION :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration n'ont pas été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Des immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

AMORTISSEMENTS ACTES PENDANT L'EXERCICE :

Actifs	Méthode	Base	Taux en %	
	L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	NR (non réévaluée) R (réévaluée)	Principal Min - Max	Frais accessoires Min - Max
1. Frais d'établissement Frais de constitution	L	NR	100,00 - 100,00	000,00 - 000,00
2. Immobilisations incorporelles			-	-
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux			-	-
4. Installations, machines et outillage			-	-
5. Matériel roulant			-	-
6. Matériel de bureau et mobilier Matériel informatique	L	NR	033,33 - 033,33	000,00 - 000,00
7. Autres immobilisations corporelles			-	-

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : EUR.
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR.

! N° ! 478.564.445 ! 06612.0649 ! A 16. !

IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Des participations n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

STOCKS :

Les stocks sont évalués à leur VALEUR D'ACQUISITION calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la VALEUR DE MARCHE si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :

2. En-cours de fabrication - produits finis :

3. Marchandises :

4. Immeubles destinés à la vente :

FABRICATIONS :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

COMMANDES EN COURS D'EXECUTION :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

DETTES :

Le passif [comporte des] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

DEVISES :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

CONVENTIONS DE LOCATION-FINANCEMENT :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, § 1er de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à EUR.